UQÀM | Département de mathématiques
FACULTÉ DES SCIENCES
Université du Québec à Montréal

STT1000 -Statistique I

Professeur: Simon Guillotte
Courriel: guillotte.simon@uqam.ca
Bureau: PK-5430
Horaire du cours: Mardi 9h00-12h00 et Jeudi 9h00-12h00 : salle PK-R310
Horaire des travaux pratiques: Mardi 13h00-15h00 et Jeudi 13h00-15h00

Description générale. L'objectif de ce cours de 3 crédits est d'introduire l'étudiant aux principes fondamentaux de l'inférence statistique. On fera d'abord une révision des outils probabilistes à la base de la statistique puis on verra les méthodes classiques d'inférence ponctuelle dans les modèles et l'évaluation des estimateurs. On abordera ensuite les tests d'hypothèses et les intervalles de confiance. Le cours se réfère de près au livre (obligatoire) Wackerly et al. (2007).

Syllabus.

Semaine	Sections du livre	Exercices
1	Ch1 (1.1-3)	1.5, 6, 11, 12, 22
	Ch3 (3.1-5, 7-8)	3.4, 6, 13, 36, 37, 50, 71, 77, 80, 81, 109, 121, 138, 139
2	Ch3 (3.9)	3.145-147, 153, 158
	Ch4 (4.1-5)	4.1, 2, 15, 16, 43, 44, 73, 76
3	Ch4 (4.6-7, 9)	4.87, 88, 111, 112, 128, 133(sauf d), 136, 139, 140
	Ch5 (5.1-8, 11)	5.5, 8, 9, 25, 32, 51, 59, 75, 86, 93-95, 114, 139, 140
4	Ch6 (6.1-5)	6.6, 7, 15-17, 26, 34
	Ch7 (7.1-3, 5)	7.15, 20, 37, 42, 57
5	Ch8 (8.1-3,5-9)	8.1-20, 8.50, 60, 72, 74, 82, 86, 90, 95, 97-99
	Ch9 (9.1-2, 4, 6-7)	9.3, 5, 37-44, 51, 69, 74, 76, 81, 83, 84, 88
6	Ch10 (1-2, 5-9)	10.2-3, 6-7, 61-63, 64, 67, 68, 69, 72, 80, 83, 86
	Ch10 (10-11)	10.88-96, 98-101, 105, 107, 111
7	Ch10 (fin) + Révision	

Évaluation.
Les examens intras se feront lors des séances des travaux pratiques. L'examen final se fera lors de la dernière séance de cours.

Examen	% de la note finale	Date
Intra 1	30	mardi 14 mai, 13h00-15h00
Intra 2	30	mardi 28 mai, 13h00-15h00
Final	40	mardi 18 juin, 9h00-12h00

Références

Wackerly, D. D., W. Mendenhall, and R. L. Scheaffer (2007). *Mathematical Statistics with Applications* (7th ed.). Brooks/Cole, Cengage Learning.

UQÀM | Université du Québec à Montréal

Politique nº 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Pour consulter la politique nº16 :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf

Services offerts :

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca
trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514 987-3185
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Avril 2019

RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

UQÀM

TOLÉRANCE ZÉRO r18.uqam.ca

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.